



MAIRIE DE SAINT DIDIER DES BOIS

PROCES -VERBAL DE SEANCE

Date de convocation : 08/04/2025

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 13

Quorum : 7

Présents : 9

Votants : 12 (dont 3 procurations)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre avril à dix-huit heures trente minutes se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Jacky GOY, Maire.

Etaient présents :

M GOY Jacky, Maire

Mme DIOP Céline, Mm MORISSE Michel, LEMAIRE Olivier, adjoints

Mmes LEMOINE-LOPEZ Alexandra, SCHMIDT Stéphanie

M CHEVALIER Thierry, LEMONIER Hugues, GERBON Marc

Étaient absents :

Mmes BOURDON Marie-Hélène (excusée), DUTKIEWICZ Laurence (non excusée),
LAMBOUX Marie-Hélène (excusée), QUEVILLY Emilie (excusée)

Pouvoir : Mme BOURDON Marie-Hélène à M LEMAIRE Olivier

Mme LAMBOUX Marie-Hélène à Mme SCHMIDT Stéphanie

Mme QUEVILLY Emilie à Mme DIOP Céline

Secrétaire de séance : M LEMONIER Hugues

Rapporteur : Goy Jacky, Maire

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du 25 mars 2025.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

I- Réalisation de cavurnes et tarif

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'ensemble des cavurnes du cimetière de la commune sont utilisés.

La Caverne est un monument cinéraire individuel au statut particulier : il s'agit d'une sépulture enterrée destinée à accueillir les urnes des défunts.

Puisque l'urne contenant les cendres du défunt est placée sous terre, il s'agit d'inhumation bien que le corps du défunt ait été crématisé.

De par son caractère individuel, la gestion d'une caverne s'effectue par les municipalités de la même manière que les tombes traditionnelles, ce qui implique qu'elle dispose du même statut juridique qu'une sépulture traditionnelle.

Afin de répondre aux demandes des familles, la Commune prévoit de réaliser des cavernes supplémentaires à la suite des cavernes existantes et de fixer le tarif à 700€ pour 30 ans.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Même séance

II- Demande de Fonds de Concours pour la réalisation de différents travaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir le :

- remplacement des luminaires A004-D2-L0016 ET L0018 situés rue Roland Diénis.
- remplacement d'un poteau supportant un projecteur sur le terrain de football
- remplacement de 3 projecteurs LED encastrés de l'église

Pour ce faire, Monsieur le Maire précise qu'il souhaite solliciter un financement de l'Agglomération Seine-Eure au titre du fonds de concours de droit commun à hauteur de 50% de la dépense subventionnable pour chacune des dépenses cités ci-dessus.

Monsieur Lemonier demande pourquoi nous n'avons pas demandé le remplacement de la totalité des projecteurs de l'Eglise. Monsieur Morisse indique que le montant du budget accordé à la commune par le SIEGE est limité. Une demande de devis sera faite prochainement pour le remplacement de l'ensemble des projecteurs de l'église.

**1 observation
Adopté à l'unanimité**

Même séance

III- Demande de Fonds de Concours pour l'achat de divers outillages

Monsieur le Maire explique que la liste des outils et les devis sont en cours de réalisation.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

IV- Reprise par la commune de l'entretien des caniveaux et des trottoirs des voies d'intérêt communautaires, hors parcs et zones d'activité.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que par délibération n°2021-139 en date du 31 juillet 2021, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure a procédé, à la définition de son intérêt communautaire en matière de création, d'aménagement et d'entretien des voiries et parc de stationnement. Cependant, l'agglomération peut confier, par convention, la gestion de la réalisation d'activités afférentes à la compétence voirie.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal d'établir une convention afin de confier à la commune la gestion du désherbage des caniveaux et des trottoirs sur les voies d'intérêt communautaires hors parcs et zones d'activité. La réalisation de cette prestation donne lieu à une compensation financière exposé dans la convention joint au procès-verbal de séance et à la délibération.

Dans le cas, d'une acceptation par le Conseil Municipal, l'achat d'un réciprocateur ou d'une tête de brosse pour débroussailleuse est à prévoir.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Même séance

INFORMATIONS DIVERSES

REFONTE DU SITE INTERNET : présentation d'un projet par la société UTOPIA

Annulation de la présentation suite à un empêchement de dernière minute de la société UTOPIA. Un rendez-vous sera programmé pour la prochaine réunion du Conseil Municipal.

MISE EN PLACE D'UNE CYBERSECURITE

Monsieur le Maire et la secrétaire de mairie ont suivi une réunion d'information sur le sujet. Une rencontre avec l'agence group-solutions est prévue prochainement afin d'établir un diagnostic des besoins et d'établir un devis.

CONSTRUCTION DE L'ABRI BUS DU CIMETIERE

L'abri bus du cimetière est prévu dans l'angle de la rue. La réalisation sera effectuée par les agents techniques de la commune. Monsieur Gerbon Marc en profite pour demander si il est envisageable de remettre les bancs du cimetière en place. Le Maire souligne que ces installations ont été retirées à cause du squattage par des jeunes, toutefois, leur réinstallation est envisageable, ce qui permettra d'évaluer si cela entraîne de nouvelles incivilités. De plus, il est proposé par Monsieur le Maire, d'installer une caméra 360° à la place de celle déjà existante, ce qui permettra une meilleure visibilité de la place en cas de problème. Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU LAVOIR

Ce dernier n'est pas accessible au public, mais menace de s'effondrer à tout moment. Les pieds « poteaux en bois » sont probablement pourris. Il faut prévoir des réparations, mais celles-ci seront difficiles, étant donné que la mare où il est situé ne s'est pas asséchée. Il va probablement falloir effectuer les travaux dans l'eau.

POINT SUR LE CHANTIER DE POSE DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUE - ECOLE

Les travaux se sont déroulés pendant la période des vacances scolaires et sont très bien passé. Le 5 mai prochain est prévue sur l'école Gabrielle Caron la finalisation de la pose et le branchement du pupitre didactique. Les travaux auront lieu après la rentrée des élèves dans leur classe jusqu'à 10h30 (avant la récréation). Une visite de chantier sera effectuée le 16 mai à 14h, en présence des maîtres d'œuvres M. DUBOSCLARD, M. LEMARCHAND et M. ROBERT (SIEGE 27).

DOSSIER CONTENTIEUX - RUE ROLAND DIENIS

Après plusieurs discussion rester sans suite avec la personne ayant installé 3 arceaux de parking sur le domaine public. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir fait appel à un huissier de justice afin de réaliser un procès-verbal de constat suivi d'une sommation à retirer les arceaux sous huit jours. Grâce à cette démarche, les arceaux ne sont plus présents sur le domaine communal et ne représentent plus aucun danger.

PROBLEME DE FACTURATION : EDF / CASEO

EDF : Suite à la constatation de la secrétaire de mairie, de factures aux montants faramineux concernant les différents lieux de notre collectivité, un dossier en contentieux a été réalisé auprès des services EDF. En effet, depuis plusieurs mois, nous sommes confrontés à des factures exorbitantes incompréhensibles, et bien que nous soyons remboursés après paiement, cette situation n'est pas tenable. Nous sommes dans l'attente d'une réponse des services.

CASEO piscine : Un courrier de réclamation concernant la facturation des entrées de piscine a été réalisé suite au constat de créneaux supplémentaires facturés. Le service comptabilité de la piscine confirme une erreur de facturation qui sera régularisée.

APPEL A MARCHER : RESTAURATION SCOLAIRE

Le marché que nous avons avec Newrest arrive à échéance. L'augmentation des tarifs nous oblige à réaliser un appel à marcher.

GROUPE DE TRAVAIL PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Afin de finaliser le PCS, un groupe de travail doit être constitué. Les membres de ce groupe sont : Mme DIOP Céline et Mm GOY Jacky, LEMAIRE Olivier, LEMONIER Hugues, GERBON Marc et MORISSE Michel. La réunion est programmée le 17 juin à 18h15 à la mairie.

DATE DU PROCHAIN REPAS DES AINES

Madame Schmidt Stéphanie propose de refaire le repas des aînés le samedi à partir de 12h30. L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à cette proposition. Le prochain repas des aînés aura lieu le samedi 22 novembre. Une animation est à prévoir. Monsieur Lemaire Olivier propose de s'occuper de la recherche du groupe d'animation.

QUESTIONS DIVERSES

CITY STADE

Monsieur Gerbon Marc signale avoir été interpellé par plusieurs personnes âgées accompagnant leurs petits enfants au city stade pour la mise en place de bancs. Monsieur Lemaire rappelle qu'il y a plusieurs repose fesses tout autour du city-stade. L'ensemble du conseil est favorable à l'installation d'un ou deux bancs sans dossiers.

COMMEMORATION DU 8 MAI

Madame Diop Céline, messieurs Lemaire Olivier et Lemonier Hugues se charge de la commémoration du 8 mai 1945.

Séance levée à 20h30.

Le secrétaire,
Hugues LEMONIER

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky GOY